



participation aux frais de justice en ASL

Par largdel, le 14/03/2023 à 20:12

Participation d'un membre d'une ASL aux frais de justice lorsqu'il a eu gain de cause en justice face à l'ASL, entre autre le Président est-il seul responsable quand il n'a pas eu l'autorisation d'ester en justice par l'assemblée des proprios. Merci

Par largdel, le 14/03/2023 à 20:17

un membre d'une asl qui a gagné son procès contre l'association doit-il participer aux frais de justice ? le président est-il seul responsable quand il n'a pas eu l'autorisation prévue par le statut, d'ester en justice. Merci